

l'état civil, et sont administrés par un adjoint spécial ; il est question, à l'heure présente, d'ériger Saint-Rivoal en commune; en suivant l'exemple donné, au cours du XIX^e siècle, par d'autres village de l'Arrée, anciennes *sections communales*, Brennilis et Botmeur. L'autonomie du *Toul* de Saint-Rivoal, voulue par la nature, a donc été reconnue par l'homme d'une manière plus ou moins complète. Les liens qui rattachent Saint-Rivoal à Brasparts, et qui sont sur le point de se rompre, ont toujours été assez lâches. Les documents du XVIII^e siècle le montrent souvent d'une manière curieuse. Lorsque la paroisse de Brasparts doit fournir trois soldats tirés au sort, au commencement de la guerre de la succession d'Espagne (1701), la trêve de Saint-Rivoal est chargée de fournir un des trois : mais tandis que Brasparts s'exécute de mauvaise grâce, Saint-Rivoal ne s'exécute pas du tout ; on n'a raison de sa résistance que le 23 février 1702 (1). Quand la capitation est répartie entre les *parcelles* de la paroisse, par le sénéchal de Châteaulin (20 février 1714), on donne à la trêve de Saint-Rivoal son chiffre en bloc : 238 livres ; à elle de le répartir à son tour entre ses villages (2). Même chose pour la capitation de 1729 (3). Lorsque les notables de la paroisse s'assemblent, les procès-verbaux des délibérations mentionnent toujours ceux qui sont « tréviens de Saint-Rivoal », comme s'ils appartenaient à une catégorie à part.

C'est que le lien qui rattachait Saint-Rivoal à Brasparts, paroisse de Cornouaille, était tout artificiel. L'impulsion et les influences civilisatrices, dans la montagne, n'étaient pas venues du Sud, mais du Nord. Saint-Rivoal était une colonie de l'abbaye du Relec.

M. H. Bourde de la Rogerie a déjà signalé, dans un

(1) Arch. Finist. G. 509.

(2) Arch. Finist. G. 512.

(3) Arch. Finist. G. 509.